



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 50039

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'opportunité de créer un ordre national de la profession infirmière. La plupart des professions de santé disposent aujourd'hui d'un conseil de l'ordre. Or les infirmières, qui sont pourtant la première profession de santé en termes d'effectifs, avec près de 330 000 membres, en sont toujours dépourvues. La création d'un tel ordre infirmier apparaît particulièrement indispensable pour garantir la qualité des prestations fournies aux populations. Elle permettrait en outre d'actualiser la formulation des règles professionnelles et d'en contrôler efficacement l'application. Enfin, un ordre rassemblant l'ensemble des professionnels serait un forum démocratique au sein duquel les spécificités de chacun seraient dûment prises en compte. A ce jour, deux propositions de loi ont été déposées visant à la création d'un tel ordre : l'une sur le bureau du Sénat, l'autre sur celui de l'Assemblée nationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les conditions auxquelles le Gouvernement pourrait inscrire l'une ou l'autre de ces propositions à l'ordre du jour du Parlement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lenoir Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50039

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1615